



11301D/226

08 DEC. 2016

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des sociétés ayant retiré le DAO 2/2016

Objet : Eclaircissement n°1 relatifs à l'appel d'offres N° 02/2016.

En application des dispositions de l'article 22 du ° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relative au marchés publics, le maître d'ouvrage informe les concurrents des éclaircissements suivants :

la 1ère question : La solution UTM devra-t-elle être composée de deux boîtiers en haute disponibilité?

Réponse : Oui

la 2ème question : Si oui, confirmez-vous l'activation du mode Actif/passif tout en supportant le mode Actif/Actif?

Réponse : Oui Mode Actif/Passif en supportant le mode Actif/Actif

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

Said EL FEKKAK
Président de la Fondation Hassan II
Pour la Promotion des Valeurs Sociales
du Personnel du Secteur Public de la Santé